Image not found or type unknown

Isolation de mon logement locatif

Par **bini**, le **17/09/2009** à **10:40**

Bonjour,
je suis actuellemaent locataire de mon logement,je pense kil faudrai faire des travaux afin d'isoler la maison car les portes ne jointes pas ,il n'y a pas de double vitrage et les combles st peu ou pas isoler.J'ai 2 enfants en bas age (11 mois et 2 ans et demi) . Pour nous chauffer l'hiver nous avons rajouter un poele à bois et des convecteurs electriques en plus de la chaudière a gaz du logement.
Actuellement d'aprés edf nous avons une estimation de consommation electrique de 177euros par mois ,en plus du remplissage de la cuve de gaz 2 fois par an ce qui fait entre 1500 et 2000 euros par an,plus les frais pour le bois.
J ai vu avec un conseillé edf qui ma dit qu'il fallait faire un diagnostique pour savoir ce qu il fallait changer mais il prend 290euros ttc si il vient.
Puis je faire payer cette facture a mes propriétaires et peut on les obligés a faire les travaux necessaire ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés